

**Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrération
de l'asbl «ASTRAC - Réseau des professionnels en Centres
culturels» en qualité d'organisation représentative
d'utilisateurs**

A.M. 09-03-2017

M.B. 28-04-2017

Par arrêté ministériel du 9 mars 2017, l'agrération de l'asbl «ASTRAC - Réseau des professionnels en Centres culturels» (en abrégé ASTRAC), enregistrée sous le numéro d'entreprise 0447.235.722, en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs est renouvelée pour une durée de cinq ans à dater de la notification de l'arrêté.